



COMMUNIQUÉ

La Société de Gestion CIH CAPITAL MANAGEMENT porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique du FCP SECURITE RENDEMENT ont été modifiées comme suit :

DISPOSITIONS	ANCIENNES	NOUVELLES
Changement de la dénomination de l'établissement de gestion	BMCI ASSET MANAGEMNT représenté par Mohamed AMRANI	CIH CAPITAL MANAGEMENT représenté par Mohammed LAMRINI
Changement du commercialisateur	BMCI ASSET MANAGEMNT représenté par Mohamed AMRANI	CIH CAPITAL MANAGEMENT représenté par Mohammed LAMRINI
Frais de gestion	2% HT au maximum. Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus dans le portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT.	Au maximum 2% HT. Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus dans le portefeuille et gérées par CIH CAPITAL MANAGEMENT.
Changement de Frais de gestion (Société de Gestion)	0.27%HT	Prestation CIH CAPITAL MANAGEMENT : Tels que fixé dans le mandat de gestion
Changement d'adresse	26, Place des Nations Unis - Casablanca	25, Bd AL Massira AL KHADRA, 2 ^{ème} étage
Changement de Frais dépositaire	0.05%HT	Au Maximum 0.04%HT
Changement de Frais Maroclear	300 DH HT mensuel + partie variables selon les conditions en vigueur	3600 dhs HT annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Modalités de souscription et de rachat	Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscriptions ou de rachats sont reçues au siège de BMCI Asset Management, du lundi au vendredi jusqu'à 10h 45 pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou si celui-ci est férié, 1er jour ouvré qui suit.	Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues au siège de CIH CAPITAL MANAGEMENT, du lundi au vendredi jusqu'à 11h30min pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, 1er jour ouvré qui suit.
Changement commissions de souscriptions et rachats	Commissions de souscription maximale : Au maximum 3% hors taxe des montants rachetés. Commissions de rachat maximale : Au maximum 1.5% hors taxe des montants rachetés. Cas d'exonération : *A la discrétion du réseau placeur. Les opérations d'aller-retour sont exonérées de commissions.	Commissions de souscription maximale : Commission de souscription : Néant. Commissions de rachat maximale : Commission de rachat : Néant. Cas d'exonération : non concerné
Modalités de diffusion de la valeur liquidative	Dans les locaux de BMCI Asset Management par voie d'affichage, hebdomadairement (tous les vendredis jours ouvrés) et publié une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.	Diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des réseaux de commercialisation, et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
Objectifs de gestion	L'objectif de gestion du FCP est d'offrir un rendement comparable à celui des bons du trésor court terme, et ce, à travers l'investissement dans des supports obligataires de maturités courtes et moyennes et un choix sélectif des titres privés.	L'objectif de gestion du FCP est de procurer au souscripteur un rendement supérieur à son indice de référence.
Stratégie d'investissement	Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le FCP ne peut détenir d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de parts d'OPCVM "actions" ni de parts d'OPCVM "diversifiés" et ni de parts d'OPCVM "contractuels". Le FCP peut être investi à hauteur de 10% au maximum de ses actifs en titres d'OPCVM "obligations moyen et long terme". Le FCP peut être investi à hauteur de 10% au maximum de ses actifs en titres d'OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.	Le FCP SECURITE RENDEMENT sera investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat. Le fonds n'investira ni en actions, ni en certificats d'investissement ou de souscription, ni en parts d'OPCVM « actions », ni en parts d'OPCVM « diversifiés », ni en parts d'OPCVM « contractuels ». Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Le fonds pourra effectuer des opérations de prêts emprunts de titres, des opérations de pension et des investissements en autres valeurs, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. L'univers d'investissement du FCP est constitué des : • Titres de créances négociables • Obligations • Titres émis ou garantis par l'Etat • Parts ou actions d'OPCVM monétaires et obligataires • Titres de créances émis par les FPCT • Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts. • Dépôts à terme
Souscripteurs concernés	DIRECTION DES AFFAIRES RURALES sans exclure les autres personnes physiques et morales.	CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIHBANK)
Changement De l'Etablissement dépositaire	BMCI sise à 26- Nation Unies – Casablanca. Représenté par Mr Rachid Marrakchi	CIHBANK sise à 187 Avenue Hassan II – Casablanca. Représenté par Mr MORAD MIMOUNI et Mr ABDELHAKIM AGOUMI

Ces changements ont reçu le Visa de l'AMMC en date du 18/09/2024 sous la référence VP24114:

« Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II.2.L de la circulaire de l'AMMC, ces modifications ouvrent au porteur de parts la possibilité de sortie sans frais (exonération de la commission de rachat hors droits acquis), pendant une période de trois mois à compter de la date de publication du présent communiqué de presse. ».

Le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du FCP susmentionné sont mises à disposition, pour consultation, au siège de CIH CAPITAL MANAGEMENT sise à Casablanca, 25, Boulevard AL Massira AL Khadra.

La Société de Gestion CIH CAPITAL MANAGEMENT porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique du FCP SECURITE DEVELOPPEMENT ont été modifiées comme suit :

DISPOSITIONS	ANCIENNES	NOUVELLES
Changement de la dénomination de l'établissement de gestion	BMCI ASSET MANAGEMNT	CIH CAPITAL MANAGEMENT
Changement du commercialisateur	BMCI ASSET MANAGEMNT représenté par Mohamed Amrani	CIH CAPITAL MANAGEMENT représenté par Mohammed LAMRINI
Frais de gestion	2% HT au maximum. Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus dans le portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT. Frais de Gestion (Société de Gestion) : 0.325 ht Actif 100 millions minimum 0.270 ht Actif 200 millions minimum	Au maximum 2% HT. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CIH CAPITAL MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu. Prestations de CIH CAPITAL MANAGEMENT : Tels que fixé par le mandat de gestion
Changement d'adresse	26, Place des Nations Unis - Casablanca	25, Bd AL Massira AL KHADRA, 2 ^{ème} étage
Changement de Frais dépositaire	Frais dépositaire : 0.05%HT	Frais dépositaire : Au Maximum 0.04%HT
Caractéristiques financières de l'OPCVM	Sensibilité max : 5 (inclus) Indice de référence : MBI Moyen Terme	Sensibilité max : 13 (inclus) Indice de référence : MBI Global
Objectifs de gestion	L'objectif de gestion est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement avec une prise de risque mesurée qui autorise à moyen terme une rentabilité comparable à celle du marché obligataire.	L'objectif de gestion du FCP est de procurer au souscripteur un rendement supérieur à son indice de référence.
Stratégie d'investissement	Le FCP Sécurité Développement sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat.	Le FCP SECURITE DEVELOPPEMENT sera investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat. Le FCP pourra également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca, parts ou actions d'OPCVM, titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC), et titres émis par les fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FCPT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Le fonds pourra effectuer des opérations de prêts emprunts de titres, des opérations de pension et des investissements en autres valeurs, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. L'univers d'investissement du FCP est constitué des : - Titres émis ou garantis par l'Etat - Obligations - Titres de créances négociables - Actions cotées à la Bourse de Casablanca - Droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca - Parts ou actions d'OPCVM - Titres émis par les OPCC et les FPCT - Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts. - Dépôts à terme
Souscripteurs concernés	Direction des affaires Rurales sans exclure les personnes morales et physiques.	CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIHBANK)
Changement De l'Etablissement dépositaire	BMCI sise à 26- Nation Unies – Casablanca. Représenté par Mr Rachid Marrakchi	CIHBANK sise à 187 Avenue Hassan II – Casablanca. Représenté par Mr MORAD MIMOUNI et Mr ABDELHAKIM AGOUMI
Modalités de fonctionnement	Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Dans les locaux de BMCI Asset Management par voie d'affichage. Modalités de souscription et de rachat : Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscriptions ou de rachats sont reçues au siège de BMCI Asset Management, du lundi au jeudi pendant les horaires d'ouverture de BMCI Asset Management, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré).	Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux de CIH CAPITAL MANAGEMENT et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine. Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative. Les souscriptions et les rachats sont reçus au siège de CIH CAPITAL MANAGEMENT au plus tard le vendredi à 11h30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Ces changements ont reçu le Visa de l'AMMC en date du 18/09/2024 sous la référence VP24112 :

« Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II.2.L de la circulaire de l'AMMC, ces modifications ouvrent au porteur de parts la possibilité de sortie sans frais (exonération de la commission de rachat hors droits acquis), pendant une période de trois mois à compter de la date de publication du présent communiqué de presse. ».

Le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du FCP susmentionné sont mises à disposition, pour consultation, au siège de CIH CAPITAL MANAGEMENT sise à Casablanca, 25, Boulevard AL Massira AL Khadra.